



**VILLE-MARIE
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE
LUNDI 23 OCTOBRE 2017**

Comité exécutif

À la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'Édifice Bruyère, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M^{me} Hélène Nickner
MM. Denis Beauvais Pierre Rivard
 Jean-François Trahan

tous commissaires, formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général
 Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
 Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information
M^{me} Josée Pelchat, secrétaire générale

Le président déclare la réunion ouverte.

E-2017-1252

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté en reportant les points 3.5 et 4.2.

E-2017-1253

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AOÛT 2017

Le procès-verbal ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

E-2017-1254

LISTE DES PAIEMENTS FAITS AUX COMMISSAIRES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que les paiements faits aux commissaires et directeur général, présentés dans le document **DSRF-1718-04**, soient approuvés.

E-2017-1255

POSTES INFORMATIQUES ET MONITEURS NEUFS

CONSIDÉRANT le besoin de la CSLT de renouveler annuellement une partie de son parc informatique, dans ce cas-ci des postes informatiques et moniteurs neufs;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aller en achats regroupés pour les écoles afin d'être admissible aux mesures de financement du ministère pour une partie de ces achats à tout le moins (besoins pédagogiques et administratifs);

CONSIDÉRANT l'offre intéressante et les bons services offerts par le Centre collégial des services regroupés (CCSR), maintenant nommé Collecto;

CONSIDÉRANT le montant estimé de 30 000 \$ annuellement pour les deux prochaines années, dont une année de contrat ferme et une deuxième année en option;

Il est donc proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue participe à un appel d'offres public organisé par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) ou Collecto et engage la CSLT pour le montant d'ordre budgétaire ci-haut mentionné et autorise par le fait même, le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

LUNDI 23 OCTOBRE 2017 (SUITE)

E-2017-1256

ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS ET SOLUTIONS NUMÉRIQUES INTERACTIVES

CONSIDÉRANT le besoin de la CSLT de renouveler annuellement une partie de son parc informatique, dans ce cas-ci des équipements audiovisuels et solutions numériques interactives;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aller en achats regroupés pour les écoles afin d'être admissible aux mesures de financement du ministère;

CONSIDÉRANT l'offre intéressante et les bons services offerts par le Centre collégial des services regroupés (CCSR), maintenant nommé Collecto;

CONSIDÉRANT le montant estimé de 50 000 \$ annuellement pour les deux prochaines années, dont une année de contrat ferme et une deuxième année en option;

Il est donc proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue participe à un appel d'offres public organisé par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) ou Collecto et engage la CSLT pour le montant d'ordre budgétaire ci-haut mentionné et autorise par le fait même, le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

E-2017-1257

ACQUISITION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RÉSEAU SANS-FIL

CONSIDÉRANT l'infrastructure de réseau sans-fil actuelle en place qui ne répondra plus aux besoins pédagogiques des prochaines années avec la multiplication des appareils mobiles dans nos écoles;

CONSIDÉRANT la nécessité de découpler la technologie de réseau sans-fil de la technologie de pare-feu de sécurité afin d'éliminer la dépendance d'un fournisseur unique lors du renouvellement des contrats de maintenance d'une ou l'autre de ces technologies;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public « 2017441S1-01 - Acquisition d'une infrastructure de réseau sans-fil », référence SÉAO # 1102085 qui s'est conclu le 2 octobre 2017 (document **DSTI-1718-04**);

CONSIDÉRANT que la conformité technique de la solution proposée a été validée par une firme indépendante et jugée conforme à nos demandes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire, ProContact Informatique, répond aux autres critères établis par les documents d'appel d'offres;

Il est donc proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue octroi le contrat à l'entreprise ProContact Informatique pour un montant maximum de 181 305,07 \$ plus taxes et autorise par le fait même, le directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document à cet effet.

E-2017-1258

RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU GYMNASÉ, ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE ET TRAVAUX CONNEXES-ÉCOLE SAINT-LOUIS NÉDÉLEC; approbation des ordres de changement A-01 et A-02

CONSIDÉRANT les conditions de chantier et la recommandation de la firme d'architecte chargée du projet, il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise les dépenses présentées aux demandes de changement A-01 et A-02 (Document **DSRM-1718-02**) pour un montant total de 19 723,15 \$ taxes en sus et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet.

E-2017-1259

PROJET EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE À L'ÉCOLE MARCEL-RAYMOND DE LORRAINVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire devra réserver 14 700 \$ à son budget;

CONSIDÉRANT l'engagement du Mouvement TAMIA et du club de soccer FC Témis à participer au projet pour un montant de 14 700 \$;

CONSIDÉRANT une participation financière du Ministère au montant de 29 396 \$;

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que la Commission scolaire autorise le directeur du Service des ressources matérielles à présenter le projet au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure embellissement des cours d'école (mesure 50530 - document **DSRM-1718-03**) pour l'année financière 2018-2019.



LUNDI 23 OCTOBRE 2017 (SUITE)

QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question.

E-2017-1260

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément dix-neuf heures vingt-neuf minutes lorsque les délibérations prennent fin.

Pierre Rivard, président

Josée Pelchat, secrétaire générale